

Session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi 27 mai 2019 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents :

LE MAIRE : M. FRANÇOIS CLAVEAU
LE MAIRE-SUPPLÉANT : YVAN THÉRIAULT
LES CONSEILLÈRES : MME KATIE DESBIENS
MME JESSICA TREMBLAY
LE CONSEILLER : M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENTS : M. ÉRIC LACHANCE
M. DOMINIQUE COTÉ

Assistent également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général adjoint et urbaniste.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

115.05.19

Il est proposé par Mme la conseillère Katie Desbiens, appuyée par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AUTORISATION POUR DEMANDER UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MELCC ET ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la station des eaux usées de la municipalité de Saint-Bruno exige un traitement de l'eau qui est actuellement inadéquat au niveau de la concentration en phosphore à l'effluent de la station ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno désire procéder à la mise aux normes de la station de traitement des eaux usées.

116.05.19

Il est proposé par Mme la conseillère Katie Desbiens, appuyée par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents que mandat soit donné à Normand Villeneuve, ingénieur pour la firme Norda Stelo, à soumettre une demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno.

Il est en outre résolu de confirmer l'engagement de la municipalité à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par l'ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

117.05.19

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault de lever la séance. Il est 19 h 35.